



SENATE
SÉNAT
CANADA

Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources

L'honorable Julie Dabrusin, C.P., députée
Ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature
Chambres des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Le 7 mai 2026

Madame la Ministre,

Le 10 mars 2026 et 26 mars 2026, le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles (le Comité) s'est penché sur la version préliminaire de la Stratégie fédérale de développement durable de 2026-2029 (la Stratégie). Le Comité a entendu au total six témoins sur ce sujet, dont des représentants d'Environnement et Changement climatique Canada et du Bureau du vérificateur général du Canada. Il souhaite vous faire part de ses observations.

Selon les témoignages entendus, la Stratégie a été présentée comme un portrait des initiatives fédérales visant à favoriser le développement durable tout en tenant compte des priorités du gouvernement et des préoccupations de la population canadienne. Conformément à la *Loi fédérale sur le développement durable*, Environnement et Changement climatique Canada mène des consultations publiques sur la Stratégie du 12 janvier 2026 au 12 mai 2026. Cette lettre constitue le mémoire du Comité dans le cadre de ces consultations. La Stratégie sera déposée au Parlement en novembre 2026.

Dans le cadre de son étude, le Comité a pris connaissance des difficultés et des lacunes associées aux mesures fédérales en matière de développement durable. Dans le rapport *Leçons tirées de la performance du Canada dans le dossier du développement durable (2025)*, le commissaire à l'environnement et au développement durable souligne que, pour ce qui est de l'atteinte des Objectifs de développement durable des Nations Unies, le score du Canada est inférieur à la moyenne des pays du Groupe des Sept (G7). Depuis 2000, le Canada est le pays du G7 qui a fait le moins de progrès pour améliorer son score en matière de développement durable.

Selon les témoins entendus, le développement durable nécessite une perspective à long terme qui tienne compte des intérêts des générations futures. Alors que la réflexion à long terme sur le développement durable favorise la prise en compte des intérêts environnementaux,

économiques et sociaux, une vision à court terme réduit les chances d'assurer un avenir prometteur aux prochaines générations. Le gouvernement a pourtant instauré de nombreuses mesures dans différents secteurs économiques, mais elles ne sont pas suffisantes pour atteindre les cibles que le Canada s'est fixées pour 2030, soit de réduire ses émissions de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005. En fait, selon les témoignages entendus, les émissions actuelles restent plus élevées que ce qu'elles étaient en 1990.

Le Comité presse le gouvernement de collaborer avec les peuples autochtones et à respecter les engagements qu'il a pris envers eux. La *Loi fédérale sur le développement durable* demande de mettre les peuples autochtones à contribution et de favoriser l'équité. Elle exige aussi que les Autochtones soient représentés au sein du Conseil consultatif sur le développement durable. Le Comité préconise donc une meilleure intégration du savoir et des perspectives des peuples autochtones dans les discussions sur le développement durable ainsi que la collaboration avec les peuples autochtones dans le but de trouver conjointement des moyens d'obtenir des résultats concrets en matière de développement durable et de respecter les engagements fédéraux.

Il signale aussi la nécessité de mettre sur pied des technologies propres canadiennes et reconnaît la volonté du gouvernement fédéral de développer ce secteur. Toutefois, le Comité s'inquiète du fait que les objectifs dans le cadre de la Stratégie demeurent inchangés par rapport à ceux établis en 2023.

Le Comité invite le gouvernement du Canada à uniformiser ses orientations stratégiques et à consolider leur mise en œuvre dans les ministères afin de mieux harmoniser les différents cadres qui existent en matière de développement durable. Il presse aussi le gouvernement de fixer des cibles mesurables qui favorisent la production de rapports sur les progrès réalisés et la reddition de comptes.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.



L'honorable Joan Kingston, sénatrice, présidente
du Comité sénatorial permanent de l'énergie,
de l'environnement et des ressources naturelles

c. c. : Catherine Cuerrier, greffière, Comité sénatorial permanent de l'énergie, de
l'environnement et des ressources naturelles